

l'avez créé répondent les échevins : depuis huit jours vous n'avez laissé de semer le désordre dans la ville, attaquant le guet, blessant d'un coup d'épée son lieutenant Jean Sala, et outrageant à maintes reprises les représentants de l'autorité... Les députés des imprimeurs promirent bien de livrer les coupables à la justice, mais, quand celle-ci leur rappela leur promesse, ils prétendirent, et avec quelle duplicité ! que les coupables avaient fui. Le Consulat était le plus fort et il le fit bien voir : poursuivis, arrêtés et condamnés à être bannis, quatre des compagnons coupables furent fustigés dans les carrefours de la ville. Je dis « quatre », je me trompe ; il n'y en eut que trois : Roboam échappa au châtiment, dit-on, en appelant de la sentence (Arch. Lyon, *Délib. consul.*, BB 33, f<sup>o</sup> 58). Vingt ans plus tard, nous le retrouverons, Roboam, à la tête d'un véritable parti d'ouvriers imprimeurs genevois travaillant à Lyon.

« Les relations entre Lyon et Genève étaient nombreuses. Entre les deux cités, l'échange d'ouvriers était fréquent », mais les maîtres-imprimeurs de Lyon n'avaient point à se louer « des idées d'indépendance religieuse rapportées de Genève » par leurs compagnons, ni ceux de Genève de la turbulence et de l'indiscipline des ouvriers lyonnais. Il arriva qu'en 1535 « le duc de Savoie menaçait les Genevois sur lesquels il voulait rétablir son autorité. Pour leur porter secours, un corps de six cents aventuriers, comprenant quatre cents hommes de cheval et deux cents de pied, se forma dans la cité lyonnaise ; les imprimeurs étaient nombreux dans leurs rangs », et Roboam était à leur tête. C'est que, malgré toutes les rivalités commerciales et les divisions religieuses qui affectaient leurs relations, une mutuelle sympathie régnait entre Lyonnais et Genevois, et c'est à Genève que se réfugiaient ceux qui embrassaient le parti de la Réforme. Ils n'étaient pas rares à Lyon, en effet, les imprimeurs qui, ayant par conviction ou par intérêt adhéré aux doctrines nouvelles, se trouvaient un beau jour, pour aussi coupable incartade, obligés de quitter Lyon, de s'expatrier en Helvétie, errer souvent de ville en ville, dans le pays de l'hérésiarque, avant que de trouver à exercer leur état ; tant et tant avaient dû fuir